

113<sup>6</sup> 140.  
 2192,85 }  
 240. }  
 2435,50 }  
 2435,50 }  
 soc. 7305<sup>6</sup> par le trimestre

22 trimestre 1931 par mois 2579,85 soc. 7329<sup>6</sup> par trimestre  
 Chaque trimestre est augmenté de 43,33 par trimestre.  
 Conformément à l'article 2 du Statut du 21 mars 1922, l'Enseignement  
 chargé de la direction d'une école ou de l'enseignement dans un cours Pon-  
 tificien reçoit une indemnité majorée de cinquante

Adopté à l'unanimité

d) Subventions

1) Subventions. Le Conseil Municipal.

Sur l'état adressé à M. le Conseiller Municipal au cours que les

propositions adressées.

Sur l'avis de la Commission des finances.

Sur les crédits ouverts au budget primitif 1931.

Décide

de payer comme suit les subventions qui seront affectées aux différentes sociétés et qui seront employées Chapitres XVIII art. 3:

- R.C.C. 210.000 fr
- R.C.C. (section cycliste) 20.000 fr
- Conseil Légal 55.000 fr
- Régates 70.000 fr

approuvé le 10/7/31

55069

2.6.33.  
en ordre  
et

payés au  
c. c.

annuaire

sielle qui

Le Syndicat de Turballe  
M<sup>r</sup> Gabor demande que le credit de 1.000.000 pour les Cooperatives  
de la zone soit maintenu.

Reponse par Lyons contre S.

M. Gabor demande la migration de Le Melleurton a cede au Ro C  
M. Gabor demande l'augmentation du credit alloue à la FNDIRP.

M. Delalle au nom de la Commission des finances demande  
de leur verser attribuer à l'Association d'histoire de la Bete de Beate  
une participation de 75.000<sup>00</sup> a partager sur le Chapitre XIX sur 3  
pour "organisation du forum international de Helly Ball

Adote!  
5) Le Gote Republique M<sup>r</sup> Jean Delalle dans l'histoire  
que de la Bete Gote Republique.

Il a été soulevé de demandes de différents commerçants qui demandent  
abandonner l'article Ha la Coopérative. Il faut donner le petit nombre  
de commerçants individuels non regroupés cette abrogation leur permettrait  
de louer à la personne de leur choix et jusqu'au 31 décembre 1958 leur  
stand. De cette façon, ils pourraient toujours avoir partie des zones  
arrosées, pour leur installation temporaire. Etant donné le nombre de  
insubordination, et n'est pas possible de demander les engagements individuels  
filiales et si un ferme les stands les commerçants seraient dans une situation  
mauvaise.

M<sup>r</sup> Regagnon qui fait le créancier de cette cité estime turballe